

## Fiche outil du chapitre RH du guide Synergie Qualité

### Volontariat ou salariat : Outils d'aide à la décision

Le tableau suivant rassemble les arguments en faveur du salariat expatrié et du volontariat : il peut nourrir votre réflexion si vous souhaitez construire ou faire évoluer votre politique statutaire.

Les arguments en faveur du salariat expatrié	Les arguments en faveur du volontariat expatrié
<p>Les critères suivants peuvent être utilisés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ décider de recourir au salariat pour les expatriés</li> <li>⇒ choisir les postes à passer en statut « salarié »</li> </ul> <p><u>Critères propres à l'organisation (exemples) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ volonté de fidéliser les meilleures compétences au travers du salariat (le volontariat étant limité dans le temps). La cible : les personnes qui souhaitent faire carrière dans l'humanitaire.</li> <li>⇒ volonté de faciliter la gestion des personnes : les droits et devoirs du salarié sont clairs (plus clairs que ceux du volontaire)</li> </ul> <p><u>Critères propres au poste ou au programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ la mission est une priorité politique</li> <li>⇒ les compétences recherchées sont rares</li> </ul> <p>⇒ le poste comprend un haut niveau de responsabilités : taille importante des équipes à manager (expatriés et/ou personnel national), nombreux projets à manager, le ou les projets à manager sont financés par des bailleurs multiples =&gt; complexité des rendus narratifs et financiers</p> <p><u>Dans ce type de contexte, le salariat présente les avantages suivants (du point de vue de l'organisation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ renforcement du lien de subordination siège-terrain</li> <li>⇒ le salariat peut être un « plus » pour recruter ou une exigence de la part de professionnels confirmés</li> </ul> <p><u>Du point de vue des expatriés, le salariat peut présenter les avantages suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ le salariat est une forme de reconnaissance du métier de la personne</li> <li>⇒ c'est un statut qui facilite le retour en France (droits aux indemnités ASSÉDIC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ C'est un statut cohérent avec la conception qu'ont certains expatriés de leur passage dans une ONG humanitaire : c'est « un moment » de leur vie</li> <li>⇒ Volontariat et témoignage ont maille à partir : de retour en France, les volontaires irrigueront la société civile avec des témoignages directs sur des réalités lointaines. Multiplier ces opportunités de témoignages individuels (au travers d'une promotion du volontariat) peut être en soi un objectif de l'organisation.</li> <li>⇒ Le volontariat permet de valoriser l'engagement humanitaire des personnes</li> <li>⇒ Les volontaires ont une liberté d'interpellation, un regard neuf et donc critique sur le terrain (valeur ajoutée par rapport aux acteurs expérimentés)</li> <li>⇒ C'est un statut qui amène de la créativité dans l'organisation : un fort brassage permet le passage dans l'organisation de nombreuses personnalités</li> <li>⇒ Le coût d'un volontaire est moins élevé que celui d'un salarié : à ressources égales l'organisation peut donc envoyer davantage de volontaires que de salariés sur le terrain</li> </ul>